bon ordre et qu'elle n'aurait que ceux qui voudront faire du bruit.

Et tout se passera paisiblement. Et notre grande [illegible] ses enfants aller à la Mairie revendiquer les réformes que demandent les travailleurs sans bruit, sans désordre, et cela à la confusion des ennemis de la République.

Aujourd'hui mardi, et demain mercredi, il y aura deux réunions publiques dans divers quartiers de la ville.

Les manifestants partiront du local du Parti Ouvrier à l'Avenir, rue Vallon, le 1er mai à midi, si tout le monde est raisonnable, à une heure tout sera terminé, et les ouvriers qui auront travaillé le matin, pourront s'ils le veulent reprendre le travail jusqu'au soir, et manifester ainsi sans perdre une heure de salaire.

Nous avons assez de confiance dans le bon sens de la classe ouvrière pour dire que l'on peut désirer et espérer que les choses se passeront ainsi dans notre bonne ville de Roubaix.

Clément DURANT.

La seconde réunion socialiste

La seconde réunion socialiste organisée par le parti ouvrier a eu lieu hier soir, à huit heures trois quarts, au théâtre de la rue Cugnet, chez M. Demettre.

Environ trois cents personnes se pressent dans la salle.

Le bureau est nommé comme suit : président, Verleyn ; assesseurs, Segard et J. P...

Le citoyen Carrette prend la parole et réédite le discours prononcé la veille à la Potennerie.

Il recommande de nouveau le calme le plus complet, le premier mai.

Le gouvernement, dit-il, a pris des mesures énergiques pour empêcher toute manifestation, pourtant nous serons calmes et ce qui forme les troubles ce sont les agissements de la police.

Pourquoi laisser les curieux venir parmi les manifestants, il serait si facile de les en empêcher, malheureusement la foule se mêle avec le cortège qui est aussitôt coupé, puis si quel [illegible] bousculé les agents, les arrestations commencent.

Jusqu'à présent, on donne aux ouvriers de quoi ne pas mourir de faim, mais lorsque nous aurons le travail de huit heures on sera bien obligé d'augmenter le salaire des ouvriers.

Le 1er mai les délégués au nombre d'environ 25 se rendront à la mairie remettre leurs « desiderata » puis le soir aura lieu une réunion au local du parti ouvrier rue Wallon où les délégués rendront compte de leur mandat.

Une grande fête clôturera la journée.

Après ces paroles, le président demande à [illegible] désire parler.

Personne ne répondant la séance est levée.

Il est neuf heures 20.

**

A propos des usines qui chômeront jeudi, M. Henri Carrette et non Achille Lepers, comme une erreur de composition l'a fait dire, dans son allocution de lundi à la Potennerie a cité la maison Motte et Meillassoux. En fidèle chroniqueur, l'*Avenir* a reproduit les paroles de l'orateur et MM. Motte et Meillassoux nous disent qu'ils ouvriront jeudi comme d'habitude les portes de leurs usines ce qui, toutefois, ne veut pas dire que les ouvriers y entreront.

Nous donnons acte bien volontiers à MM. Motte et Meillassoux de leur déclaration, mais leur lettre rectificative insérée dans le *Journal de Roubaix* était conçue en tels termes que l'erreur y semble venir de nous-mêmes ; nous tenons à rétablir les faits et à rendre à chacun selon ses œuvres, à César ce qui appartient à César et à Henri Carrette ce qui appartient à Henri Carrette.

Cette rectification peut paraître de peu d'importance ; à nos yeux, les questions du reportage du genre de celle-ci sont des plus sérieuses et nous les traitons comme telles, c'est-à-dire en observant l'exactitude la plus stricte.

Ajoutons que nous nous efforçons de rendre compte de *tout* ce qui se passe dans les réunions publiques ouvrières, ne nous croyant pas le droit de priver le public de tel ou tel détail, sous prétexte qu'il faille, ainsi que cela se fait à Roubaix, observer de nombreux ménagements au détriment de l'intérêt d'un journal d'information.

Nous ne suspendons la publication de certaines nouvelles que lorsque celles-ci nous paraissent de nature à nuire à l'intérêt général de l'industrie roubaisienne.

Et ce n'est pas le cas ici, les déclarations d'Henri Carrette étant devenues dès le matin de mardi et de par leur importance, le secret de Polichinelle.

A PARIS

Depuis quelques jours, la préfecture de police était instruite des menées auxquelles se livraient certaines personnes affiliées aux partis révolutionnaires, dans le but de changer le caractère pacifique de la manifestation du 1er mai ; on savait notamment que des cartouches de dynamite devaient être lancées contre quelques hôtels. Tout semblait préparé par des provocateurs bien connus pour que cette journée eût une issue sanglante. L'arrestation des personnes que l'on supposait encourager ces pratiques odieuses et diriger le mouvement, devenait donc nécessaire. On y a procédé hier avec la plus grande célérité dans les circonstances que nous allons rapporter.

L'imprimerie anarchiste de la rue des Trois Bornes

L'immeuble où, depuis peu de jours, était installée l'imprimerie clandestine qui servait à publier des placards séditieux, est une vaste construction composée de plusieurs corps de bâtiment, et occupés en majeure partie par des ouvriers.

C'est au fond d'un couloir long d'une vingtaine de mètres et au bout duquel se trouve une porte vitrée donnant accès dans une salle assez exiguë, que M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné d'une vingtaine d'agents, se présentait hier, à trois heures après-midi.

M. Clément avait d'abord frappé à la porte mais, ne recevant pas de réponse, il brisa deux carreaux et aperçut dans l'atelier deux individus qui s'empressaient de remplir leurs poches de divers papiers qu'ils prenaient çà et là.

Après quelques pourparlers la porte fut ouverte par les individus et le magistrat commença une perquisition minutieuse. Tout le matériel, soit deux presses à bras d'un système très perfectionné, des ballots d'affiches, de placards et de manifestes furent saisis.

Entre autres manifestes, M. Clément trouva un certain nombre d'exemplaires de celui que nous reproduisons ci-dessous, et qui, dans les journées précédentes avaient été distribués aux soldats devant les casernes de Paris, de Versailles et de St-Germain :

Soldats ! vous êtes des travailleurs comme nous, [illegible] et nous voulons [illegible] des esclaves. L'abolition de la société bourgeoise amènera la suppression des armées, quand l'ouvrier sera émancipé, le soldat [illegible]

[illegible] qui vous commandent, comme les patrons qui nous exploitent, sont des tyrans ! Frères ! le 1er mai, nous nous rencontrerons dans la rue ; les chefs bourgeois vous ordonneront peut-être de tirer sur nous. Si la voix donnant cet ordre infâme, montrez que vous n'êtes pas des brutes asservies ; retournez [illegible] les canons de vos fusils, et envoyez-leur les balles qu'il nous destinaient.

Si l'ouvrier et le soldat marchent la main dans la main, pour eux le jour de la liberté est proche.

La société de demain ne reconnaîtra plus d'esclaves de la caserne, plus d'esclaves de l'usine, plus d'exploités, plus de maîtres. Elle ne reconnaîtra, d'un bout du monde à l'autre, que des frères. Soldats ! le 1er mai, deux ennemis se trouveront en face : nous, les travailleurs, las de souffrir et cherchant à améliorer notre sort, et les exploiteurs enrichis de millions extorqués au peuple et voulant prolonger nos misères. Si vous prenez parti pour nous, nous serons les plus forts et certainement nous aurons la victoire. Si vous préférez servir nos tyrans communs, venez, égorgez-nous avec nos femmes et nos enfants. Venez massacrer les vieillards qui, espérant dans votre attitude sympathique, exposeront à vos poignards leurs frêles poitrines ! Non ! non ! vous prendrez parti pour vos frères, et le 1er mai 1890, soldats et travailleurs ensemble chanteront la *Marseillaise des prolétaires* saluant l'aube de l'émancipation humaine.

Les soldats, auxquels ce manifeste avait été remis, s'étaient empressés de le communiquer à leurs chefs, qui en avaient aussitôt informé l'autorité.

Pendant que M. Clément terminait sa perquisition, les individus surpris dans l'imprimerie, les nommés Dumont et Grave étaient arrêtés. Quant au personnage au nom de qui le bail avait été fait pour la location de l'atelier, le sieur G. Cabot, il était absent à ce moment-là. Il a été arrêté, d'ailleurs, un peu plus tard à son domicile.

En partant, le magistrat a emporté les clefs du local. La nouvelle qu'une perquisition judiciaire était pratiquée dans l'immeuble avait attiré une foule considérable de voisins et de curieux. On ignorait en général, l'existence de cette imprimerie. La concierge même de l'immeuble a déclaré qu'elle ne connaissait pas le genre d'occupation de son locataire. Elle savait seulement qu'il arrivait de nombreuses lettres aux noms de Cabot, de Dumont et de Grave, et que ces lettres portaient fréquemment les timbres de l'Angleterre et de l'Allemagne. Il en venait aussi quelques-unes dont l'enveloppe portait l'entête du journal la *Révolte*.

Quant aux familiers de l'imprimerie, c'étaient d'abord le marquis de Morès et, ensuite, un certain nombre d'anarchistes italiens. Ces messieurs se réunissaient assez fréquemment chez un marchand de vin du voisinage.

Signalons un incident qui s'est produit au cours de la perquisition. Dans un hamac suspendu en travers de la pièce, un petit enfant, âgé à peine de quinze jours, dormait profondément. Soudain, au bruit des allées et venues, il se réveilla et se mit à pleurer. C'était l'enfant de Cabot et de la femme qui vit avec lui. Cette dernière l'avait couché là tandis qu'elle allait chercher dans le quartier quelques provisions. Comme elle n'était pas rentrée avant la fin de la perquisition, M. Clément prit l'enfant et le confia à la concierge de la maison.

Arrestation de M. le marquis de Morès

Tandis que M. Clément opérait dans les conditions que nous venons de raconter, M. Dulac, commissaire aux délégations judiciaires, se rendait rue Saint-Anne, n° 65, où M. de Morès avait coutume de tenir des conciliabules avec ses affiliés, et apposait des scellés sur les portes des différentes pièces, qui sont meublées simplement de tables en bois noir.

Un mandat d'amener était ensuite décerné contre M. de Morès, et M. Dhers, commissaire de police du quartier Saint Germain-l'Auxerrois, était chargé de procéder à l'arrestation du marquis. M. de Morès habite au n° 5 de la rue de Tilsitt. Le magistrat se rendit à cette adresse ; il n'y trouva personne. Il posta alors devant la maison deux agents de la sûreté et leur donna la mission d'attendre le retour de M. de Morès. A sept heures du soir, celui-ci parut en effet ; il fut arrêté sur-le-champ et conduit au commissariat de la rue Berryer. Vers dix heures du soir, M. Dhers vint l'y chercher, le fit fouiller, dépouiller des objets qu'il avait sur lui et le fit conduire au dépôt.

Dans un interrogatoire sommaire qu'on lui a fait subir, le marquis de Morès a prétendu que depuis quinze jours il était prévenu qu'on devait l'arrêter : « Mes amis, a-t-il ajouté, m'ont conseillé, à plusieurs reprises de fuir à l'étranger. Et pourquoi ? leur disais-je. Ma conscience ne me reproche rien. Si je prends la fuite, on supposerait que je suis coupable. Non, je reste. Je m'étais aperçu que des agents de police s'étaient depuis quelques jours attachés à mes pas. Ces agents adressaient quotidiennement à la préfecture de police des rapports sur mes faits et gestes et j'étais au courant du libellé de ces rapports. L'arrestation dont je suis l'objet ne me surprend en aucune façon. »

M. de Morès a déclaré également qu'il n'avait jamais eu l'intention de prendre part à la manifestation du 1er mai et que ses amis et lui avaient décidé de quitter Paris, durant toute cette journée. Le marquis ignore ce dont on peut l'accuser.

« Vous pouvez perquisitionner chez moi. Vous ne trouverez rien, ajouta-t-il avec flegme ; je brûle tout ce que l'on m'envoie. »

Il a montré le plus grand calme. Une seule chose le tourmente, c'est l'état de santé de sa femme, qui est sur le point d'être mère. M. de Morès a prié qu'on lui servît à dîner ; on avait fait aussitôt droit à cette demande, et le marquis a pris son repas avec appétit.

Le mandat d'amener lancé contre M. le marquis de Morès est signé par M. Atthalin, juge d'instruction. Voici les chefs d'accusation qui y sont énumérés et pour lesquels M. de Morès a été arrêté :

1° Provocation à des attroupements ;

2° Provocations au meurtre, au pillage et à l'incendie ;

3° Provocation à des militaires ;

La provocation à des militaires est prévue par la loi du 29 juillet 1881.

Arrestation de Prévost

Les organisateurs de la manifestation du 1er mai devaient tenir hier soir, à la salle Léger, rue du Temple, une dernière réunion préparatoire où l'on devait régler définitivement les détails d'ordre secondaire, comme le port d'un insigne, le nombre des délégués que pouvait mandater chaque chambre syndicale, etc.

Cette réunion a bien eu lieu, mais elle a pris, par suite des événements que nous allons raconter, une tournure tout à fait spéciale.

A notre arrivée au débit de vins — la salle de réunion est située au premier étage — nous trouvons, attablés et finissant de dîner, MM. Baudin et Lachize, députés ; Féline et G. Deville.

— Vous savez la nouvelle ? Prévost, le secrétaire du syndicat des coiffeurs et de la commission d'organisation de la manifestation, a été arrêté.

M. Baudin nous raconte alors en détail la façon dont cette arrestation a été opérée :

« Il était quatre heures et demie environ, dit-il. Nous nous trouvions, Vaillant, conseiller municipal, et moi dans le café situé à côté de la Bourse du travail, rue Jean-Jacques-Rousseau. Lentz, secrétaire du syndicat des limonadiers-restaurateurs, et Prévost, qui venaient de conférer avec nous, retournaient ensemble aux bureaux de leur syndicat, qui sont porte à porte, au deuxième étage, lorsque, dans l'escalier ils aperçurent un grand monsieur accompagné de deux autres.

» Le grand monsieur s'approcha de Prévost et lui dit :

» — Connaissez-vous le citoyen Prévost ?

» — C'est moi, monsieur.

» — Fort bien. Veuillez donc me suivre à mon bureau, j'ai quelque chose à vous demander ?

» — Mais qui êtes-vous ?

» — Je suis M. Mouquin, commissaire de police. Du reste, pour vous mettre à votre aise voici le mandat d'amener que j'ai reçu contre vous. Veuillez donc me suivre tranquillement, sans faire de scandale.

« Puis se tournant vers le citoyen Lentz, il lui demanda :

» — N'êtes-vous pas Laurens, anarchiste...

» — Non, répliqua Lentz, je suis le secrétaire de la chambre syndicale des limonadiers-restaurateurs.

» Le commissaire de police s'inclina et fit emmener Prévost.

» Aussitôt Lentz vint nous prévenir de ce qui se passait.

» Vaillant et moi nous nous rendîmes immédiatement chez le commissaire de police. Nous nous adressâmes aux inspecteurs. « Le » commissaire de police, nous dit l'un, vient » de procéder à une arrestation, mais il est » sorti de nouveau pour une autre opéra- » tion. »

» Nous fûmes reçus, avec la plus grande courtoisie, nous devons l'avouer, par le secrétaire qui déclara simplement ne pas pouvoir nous donner de renseignements. Comme j'insistais pour connaître les motifs de l'arrestation de Prévost et pour réclamer, si cela était possible, sa mise en liberté sous caution, le secrétaire nous pria de nous adresser au préfet. Mais l'heure était tardive et nous n'avons pas pu faire cette démarche. »

Cependant M. Baudin a achevé son repas, et il monte au premier étage, à la salle de réunion. Là, également, on ne s'occupe que de l'arrestation de Prévost. MM. Ferroul, député, Jules Guesde, Amilcar Cipriani, Féline, etc., commentent l'événement. Ce n'est que vers neuf heures et demie qu'on se décide à ouvrir la séance — après avoir décidé que celle-ci serait tenue secrète. M. Baudin est nommé président.

— Quelle conduite allons-nous tenir, députés et conseillers municipaux, au sujet de l'arrestation de Prévost ? a demandé alors M. Ferroul.

Quelques assistants ont dit qu'ils devaient aller trouver M. Constans, ministre de l'intérieur, et lui faire observer combien l'attitude de Prévost avait été légale et même « un peu trop pacifique ».

Mais M. Ferroul s'est refusé énergiquement à faire cette démarche : « Il ne peut y avoir rien de commun, a-t-il dit, entre les députés socialistes et le ministre de l'intérieur. La seule personne que nous puissions voir, c'est le préfet de police. »

La réunion a alors décidé qu'une délégation, composée des députés et des conseillers municipaux socialistes se rendrait, aujourd'hui, mardi, chez M. Lozé, préfet de police, pour lui demander la mise en liberté de Prévost.

L'assemblée a ensuite voté la proposition suivante :

La Fédération des chambres syndicales parisiennes et les délégués au congrès international de Paris protestent contre l'arrestation, en pleine Bourse du travail de leur secrétaire le citoyen Prévost.

Ils affirment la résolution inaltérable de poursuivre jusqu'au bout l'œuvre entreprise et déclarent que toutes les provocations n'aboutiront pas à les faire départir du calme qui doit présider à la manifestation pacifique.

Le conseil local de la Fédération des chambres syndicales :

Roussel, tailleur ; Guignet, charpentier en fer ; Lacoste, tailleur ; Duluc, cocher ; Guy, peintre ; Gouzou, limonadier-restaurateur.

La commission permanente des délégués au congrès :

Baudin et Ferroul, députés ; Vaillant et Longuet, conseillers municipaux ; Lentz, syndicat des limonadiers ; Féline, syndicat des cordonniers ; J. Guesde.

Après avoir adopté cette protestation, les assistants ont examiné rapidement quelques détails d'organisation, mais ils n'ont pris aucune résolution.

Tous, se croyant plus ou moins sous le coup d'une arrestation, avaient hâte du reste de prendre à cet égard les dispositions qu'ils jugeaient convenables.

Ils se réuniront une dernière fois avant la manifestation qu'ils sont résolus de faire « quand même ».

A la Bourse du travail

Nous nous sommes rendus ce matin à la Bourse du travail.

Au moment où nous entrons, l'anarchiste Laurens, délégué-titulaire de la chambre syndicale des hommes de peine, sort au milieu d'un groupe compact de « compagnons » qui sont venus le prévenir qu'il se trouvait sous le coup d'un mandat d'amener et le font fuir.

Dans les corridors, dans les bureaux, règne la plus vive animation. L'arrestation de Prévost est le sujet de toutes les conversations ; mais quelques-uns même n'osent en parler qu'à voix basse ; au passage, tout le monde se dévisage.

Quant à ceux qui portent des chapeaux haut de forme, ils inspirent aujourd'hui plus que de la méfiance.

Nous voyons M. Ribanier, le secrétaire de la Bourse du travail.

— Qu'allez-vous faire ? lui demandons-nous. Est-ce que la commission exécutive ou le comité général vont protester contre la violation de la Bourse ?

— Je ne crois pas, répond M. Ribanier, que la commission ou le comité se réunissent extraordinairement pour examiner cette question. Elle sera sans nul doute débattue, mais dans une de nos réunions ordinaires.

Prévost aurait dû protester au moment de son arrestation, il aurait dû m'appeler. J'aurais pu alors intervenir d'une façon efficace et certainement je me serais opposé de toutes mes forces à ce qu'un commissaire de police violât la Bourse du travail en y arrêtant le titulaire d'un bureau. Mais je n'ai appris l'arrestation de Prévost que par le gardien de la Bourse, le citoyen Perdu, trop tard, je le répète, pour intervenir.

Arrestation de Mordacq, Prodi et Cuisse

Outre celles que nous venons d'énumérer, nous avons encore plusieurs arrestations à signaler.

C'est d'abord M. Mordacq, président du syndicat boulangiste des révoqués, candidat « investi » et malheureux aux élections municipales dans le quartier du Val-de-Grâce, qui au moment où il rentrait chez lui, hier soir, vers dix heures, en compagnie de Mme Mordacq, a été arrêté par deux agents et conduit au commissariat de police voisin. Le mandat d'arrestation disait que le sieur Mordacq avait excité des militaires à la révolte.

En second lieu, un sieur Prodi, anarchiste italien, a été arrêté sur le boulevard Voltaire. Il venait de la rue des Trois-Bornes, où il avait demandé l'imprimeur révolutionnaire Cabot. Conduit chez le commissaire de police, M. Depaix, Prodi a reçu la signification d'un arrêté d'expulsion pris contre lui et a été transféré au Dépôt.

Enfin, hier, à quatre heures après-midi, sur un mandat de M. Atthalin, juge d'instruction, M. Brissaud, commissaire de police du quartier Bonne-Nouvelle, a procédé à l'arrestation du sieur Cuisse, mécanicien, employé dans une imprimerie.

Cet individu a été arrêté à son domicile rue des Petits-Carreaux, 28. On a trouvé chez lui un assez grand nombre de livres et de brochures socialistes, des manifestes anarchistes et une centaine d'affiches invitant les ouvriers à faire une grève générale pour la journée du 1er mai. Cette affiche n'était pas, d'ailleurs, rédigée en termes violents. Cuisse a déclaré que ces affiches lui avaient été remises par un de ses camarades et qu'il ne savait comment elles avaient été imprimées. Cuisse, qui est encore un jeune homme, est marié.

Ajoutons que tous les individus arrêtés ont été conduits au Dépôt et mis au secret.

Fontainebleau, 28 avril. — Le 1er régiment de chasseurs, en garnison à Melun, et le 15e régiment de la même arme, stationné à Fontainebleau, viennent de recevoir l'ordre de partir demain matin pour renforcer la garnison de Paris, en vue de la journée du 1er mai. Ils feront la route en deux étapes et camperont à Vincennes.

Les perquisitions

M. le marquis de Morès a été extrait ce matin, à dix heures, de la cellule du dépôt où il a couché la nuit dernière, et conduit dans le cabinet de M. Dhers, commissaire de police du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois.

Là, celui-ci a annoncé au prisonnier que les perquisitions auxquelles il devait être procédé hier, rue Sainte-Anne et rue Tilsitt, n'ayant pu être opérées hier soir, vu l'heure avancée à laquelle M. de Morès a été arrêté, allaient avoir lieu immédiatement en sa présence.

M. de Morès a répondu ces paroles en souriant : « Vous ne trouverez rien, M. le commissaire de police. Je ne suis pas assez naïf, vous le savez, pour avoir chez moi des pièces compromettantes. »

Là dessus M. Dhers et son secrétaire, et M. de Morès, accompagnés de quatre inspecteurs de la sûreté, ont pris place dans deux voitures et se sont rendus d'abord, rue Ste-Anne, 65, où M. Dulac avait hier soir apposé les scellés.

On a trouvé dans l'appartement que le gentilhomme socialiste avait loué à cette adresse quelques papiers, des numéros du journal l'*Attaque*, créé par M. de Morès, et des « Appels aux travailleurs » pour les exciter à manifester le 1er mai.

M. Dhers s'est emparé de tous ces papiers dont il a fait deux paquets volumineux.

A onze heures, la perquisition était terminée et M. Dhers, toujours accompagné des inspecteurs de la sûreté et du prisonnier, s'est rendu, 5, rue de Tilsitt, à l'hôtel où M. de Morès habite avec son beau-père et sa femme.

Celle-ci était présente ; elle a assisté à la nouvelle perquisition et n'a paru que peu affectée des poursuites dont son mari est l'objet. C'est une Américaine et elle est d'ailleurs fort préparée à la mésaventure de M. de Morès, celui-ci ayant déjà été arrêté trois fois en Amérique.

M. de Morès est resté très calme pendant toute la durée des perquisitions opérées dans son appartement ; on n'a du reste, fouillé que dans son bureau. Au cours de ce travail, il a prié M. Dhers et son secrétaire d'accepter des rafraîchissements qu'il voulait faire préparer par ses domestiques, mais le commissaire a refusé cette offre. Les papiers saisis ont été enfermés dans un panier en osier blanc.

La perquisition terminée, M. de Morès a demandé quelques minutes afin de pouvoir faire sa barbe et changer de linge.

On l'a laissé libre de vaquer à ses soins, quand à midi un quart il est sorti de son hôtel il avait substitué à sa chemise blanche une chemise de flanelle à rayures jaunes et brunes sur laquelle il avait attaché un faux-col blanc. Il portait un vêtement noir, et était coiffé d'un chapeau haut de forme ; il avait un pardessus d'été sur son bras.

Le prisonnier a été reconduit au commissariat de M. Dhers. Il semble avoir perdu un peu de son assurance ordinaire.

M. le marquis de Morès a été reconduit au Dépôt à 1 heure. Le triage et le classement de tous les papiers saisis ce matin sera fait cette après-midi par M. Dhers.

Pendant que M. Dhers se livrait à l'opération dont nous venons de rendre compte, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, s'était rendu au domicile de Dumont, l'un des trois individus arrêtés dans l'imprimerie établie au n° 33 de la rue des Trois-Bornes.

Dumont habitait en même temps que deux de ses camarades une chambre garnie au n° 28 de la rue Croix-Nivert. La perquisition faite dans cette chambre a amené la découverte de manifestes adressés à l'armée et excitant les soldats à la désobéissance.

Il résulte de l'enquête faite par ce magistrat que des manifestes de ce genre avaient été distribués à quelques gardes républicains de service au Palais.

De son côté, M. Mouquin, commissaire de police, alla ce matin chez M. Molinari, sujet italien, marchand de tableaux, demeurant rue de la Grange-Batelière.

Un arrêté d'expulsion avait été rendu contre cet étranger, signalé comme un des meneurs au mouvement révolutionnaire.

M. Mouquin a été reçu par Mme Molinari, qui lui a affirmé que son mari était parti, il y a quelques jours, pour Amiens, d'où il se rendrait peut-être en Angleterre. Après avoir constaté que M. Molinari ne se trouvait pas dans le petit appartement que le ménage occupe au 2e étage, le commissaire de police s'est retiré.

On recherche en outre, Laurens, Villaret et Bévenin, anarchistes, contre lesquels deux mandats d'amener ont été décernés.

Les poursuites

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, un certain nombre d'arrestations de révolutionnaires ont eu lieu hier. A l'heure présente les arrestations sont au nombre de dix, réparties en deux groupes composés des personnes suivantes :

1° Gegout, Malato et Belin.

2° Le marquis de Morès, Mordacq, Cabot, Cuisse, Martinet, Prevôst et Prodi.

Le premier groupe se trouve dans un cas particulier qui se rattache au procès du journal l'*Attaque* qui s'est terminé hier, on le sait devant le jury par une condamnation à quinze mois de prison prononcée contre Gegout et Malato, rédacteur et gérant de cette feuille.

Malato, étranger, était avant sa condamnation sous le coup d'un arrêté d'expulsion ; les agents avaient reçu ordre de l'arrêter à l'issue du procès. Gegout s'est livré à un acte de rébellion envers les agents pour s'opposer à l'arrestation de son complice. C'est pour ce fait qu'il a été arrêté et qu'il sera poursuivi de nouveau. L'anarchiste Belin qui s'était associé à Gegout, a été arrêté et sera poursuivi pour la même cause.

Le second groupe d'arrestations se rapporte à un autre ordre de faits. Les individus qu'il comprend : de Morès, Cabot et autres sont sous le coup d'une double inculpation ; 1° « Provocation adressée à des militaires dans le but de les détourner de leurs devoirs et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs dans tout ce qu'ils leur commandent pour l'exécution des lois et règlements militaires. »

C'est le délit prévu par l'article 25 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

2° Les mêmes individus sont poursuivis en vertu de l'article 6 de la loi du 7 juin 1848 pour provocation à des attroupements.

Le marquis de Morès et son secrétaire Mordacq sont prévenus d'avoir coopéré à ces crimes et délits en fournissant les sommes nécessaires pour l'impression des divers appels révolutionnaires.

L'anarchiste Cuisse est compris dans la poursuite, comme rédacteur d'un des manifestes. Le révolutionnaire Prévost arrêté à la Bourse du travail est l'un des distributeurs de ces écrits séditieux. Martinet, intermédiaire entre Morès et Cabot a, en outre, à répondre des discours prononcés récemment en réunions publiques et contenant des provocations à commettre certains crimes et délits.

Enfin l'anarchiste Prodi qui est dans une catégorie analogue, est en outre sous le coup d'un arrêt d'expulsion.

Les inculpés passeront en cour d'assises pour le premier fait — provocation aux militaires — et en police correctionnelle pour le second — provocation à des attroupements.

Les anarchistes italiens Merleno et Trovaria seront compris dans les mêmes poursuites.

Il se pouraait que — suivant les résultats de l'instruction en cours — de nouvelles arrestations eussent lieu.

DERNIÈRE HEURE

Arrestations d'anarchistes

Paris, 29 avril. — Dans la soirée, le commissaire Clément a procédé à l'arrestation de Stoaenoff, étudiant en médecine, auteur du placard anarchiste adressé aux étudiants du monde entier.

Une autre arrestation a été opérée, c'est celle d'un anarchiste Vinchon au moment où il prenait le train à la gare de Lyon.

Le Mouvement gréviste

EN FRANCE

Montluçon, 29 avril. — 200 ouvriers terrassiers de la ligne en construction du railway économique de Commentry, à Marseille, viennent de se mettre en grève.

Le calme est complet à Commentry.

A L'ÉTRANGER

Berlin, 29 avril. — Le *Moniteur de l'Empire* dit que des grèves ont éclaté dans la Haute-Alsace, depuis le 24 avril.

Deux escadrons de dragons furent requis à Thann et une compagnie d'infanterie a été envoyée à Wesserlin.

Des grèves considérables se sont aussi produites à Buhl, à Guebviller et à Mulhouse.

Le nombre des grévistes est de 15 à 16.000.

Une connaissance. — On a vu plus haut que le marquis de Morès avait été arrêté hier sous de graves accusations.

Ce personnage est celui qui vint il y a quelques mois se battre en duel à Comines (Belgique) avec M. Camille Dreyfus.

Chronique locale

ROUBAIX

LE CRIME DU PILE

Le parquet représenté par M. De Liscouët est de nouveau descendu à Roubaix hier après midi vers deux heures.

Il était accompagné de l'assassin Auguste Lavainne, qui avait été conduit à Lille à 10 heures du matin.

M. De Liscouët a interrogé Mme Lavainne, une dizaine de témoins du drame puis tous les agents qui étaient de garde durant l'après midi de lundi.

Lavainne a été écroué au poste central et assistera demain à l'autopsie de sa victime.

M. De Liscouët assistera également à cette opération qui aura lieu dans la matinée.

Une femme qui veut être brûlée vive

Mme Vanneste, âgée de 76 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Vroman, a tenté de se suicider hier dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Après avoir ramassé tout ce qu'elle possédait de chapelets, de Christs, d'images de piété, elle les enfonça dans une malle sur laquelle elle s'assit à califourchon, puis y mit le feu.

Les voisins, apercevant la fumée qui s'échappait par les interstices de la fenêtre, prévinrent MM. Vroman qui arrivèrent aussitôt et enfoncèrent la porte.

Il était temps, car la pauvre femme était sur le point d'être asphyxiée.

Quelques seaux d'eau suffirent pour éteindre l'incendie.

Mme Vanneste, qui parait atteinte d'aliénation mentale, a déclaré qu'à la première occasion elle tenterait de se suicider de nouveau.

Menaces de mort. — Dimanche après-midi, vers cinq heures, M. Wilmin sortait de chez M. Timal, débitant de tabac, rue de Lorraine, lorsqu'un individu qu'il ne connaissait pas, vint à lui et, sans autre préambule, l'apostropha en brandissant un couteau-poignard :

« Si j'étais sûr, lui dit-il, que jeudi prochain vous ne fassiez pas partie des manifestants, je vous enfoncerai ce poignard dans le ventre. »

L'inconnu n'en dit pas davantage et continua son chemin.

M. Wilmin courut au poste du premier arrondissement pour donner le signalement de cet individu, mais toutes les recherches opérées en vue de le retrouver, sont demeurées inutiles.

Les manifestants socialistes étrangers. — Lors de la manifestation organisée par les anarchistes et socialistes sur la tombe de de Vannamen, plusieurs étrangers y prirent part d'une façon assez bruyante.

L'un des participants nommé Geiraert, a été en sa qualité d'étranger expulsé du territoire.

En outre, Meraghe et Hensel qui ont été arrêtés pour avoir frappé les agents lors de la même manifestation seront expulsés à la sortie de prison.

On nous informe en outre que l'autorité supérieure est décidée à agir sévèrement contre les manifestants étrangers qui se feraient remarquer au premier mai.

Des mesures énergiques seront prises contre eux.

Adjudication. — L'adjudication pour les travaux de mise en viabilité de la rue Miln, a eu lieu hier matin à la Mairie.

Le devis s'élevait à la somme de 19,500 fr.

Cinq soumissionnaires se sont présentés.

M. Carrette-Duburcq a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 9 0/0.

Les autres soumissionnaires étaient MM. Marlière, entrepreneur à Roubaix, 7 0/0 ; Alexandre Boutry, à Roubaix, 5 0/0 ; Labbe, à Lille, 4 0/0 ; et Billot et Chamboutry, à Roubaix, 2 0/0.

Commission intercommunale. — La commission intercommunale nommée spécialement pour l'épuration des eaux de l'Espierre, se réunira aujourd'hui mercredi à l'Hôtel de Ville de Tourcoing pour examiner la question d'épuration.

Acquisitions de terrains rues de Soubise et Bossuet. — On vient d'afficher sur les murs de la ville des extraits de conventions amiables passées le 15 janvier dernier, entre la ville de Roubaix et M. Edmond Mulle, brasseur, pour une acquisition par la ville, d'un terrain de 55 mètres, 52 ; rue de Soubise, et M. François Roussel, fabricant de tissus pour une acquisition également par la Ville, de 245 m., 94, rue Bossuet.

Chronique colombophile. — La Société, colombophile établie chez Victor Gronillon, rue Voltaire (cul-de-four) rappelle aux amateurs ses essais qui ont lieu toutes les semaines.

Seclin, tous les samedis, 5 centimes par pigeon, Vitry, tous les mardis, mise en panier le lundi, 15 centimes pour 2 pigeons. Albert tous les jeudis, mise en panier le mercredi. 15 centimes par pigeon, tous ces dressages seront envoyés par Joseph Dedoncker, convoyeur de l'Union fédérale.

Singulière trouvaille. — Hier matin à cinq heures, des ouvriers se rendant à leur travail ont trouvé, rue Charles Quint, une casquette en drap à carreaux et une chemise ensanglantée au col.

Serait-ce l'œuvre d'un fumiste ?

C'est ce qu'une enquête établira peut être.

Un accident rue des Filatures. — Un accident s'est produit hier matin à neuf heures à la filature Lemaire et Dillies, rue des Filatures.

Un jeune ouvrier rattacheur, nommé Gabriel Deprosse, âgé de 17 ans, demeurant à Marcq, a eu le pied gauche pris entre le mur et son métier qui descendait.

Il a été admis à l'Hôtel-Dieu, où on a constaté une grave contusion.

Tombola de l'Ecole de la rue Turgot. — A la demande d'un grand nombre de nos lecteurs et abonnés et du comité de l'*Association amicale des anciens élèves de l'Ecole de la rue Turgot* nous donnons la liste des numéros gagnants de la tombola tirée dimanche dernier.

Les lots peuvent être réclamés à l'école, rue Turgot, à partir d'aujourd'hui 29 avril jusqu'au 1er juin prochain. Passé ce délai, ils seront acquis à l'œuvre.

3459	8258	5845	1131	121	4812	2510	2290
3115	3294	3773	1241	508	4000	9	1352
3676	9491	6024	3099	2749	4917	3353	426
8924	133	2116	1381	2858	5955	5464	1612
7974	7809	6575	2067	5805	6702	118	7900
3451	1314	3662	9020	8601	7336	6433	4633
6955	9377	6813	5290	9003	6318	1854	4138
8931	4634	7914	4494	7161	6135	458	3898
9731	4296	3547	7408	8891	7023	4994	9752
9256	7840	5150	9235	779	8172	1922	5139
122	955	6718	4990	7802	7494	7125	9147
481	9281	7200	1534	8487	8030	6870	5971
1067	238	1655	687	4535	9112	4171	4450
5802	6380	5341	433	6866	2972	3855	8566
7112	787	5218	3701	9571	5318	5243	1661
9062	7469	6856	8231	3290	610	7734	1878
1772	6682	5089	545	9896	4442	3065	6765
9365	4257	4188	2654				

Disparition. — M. Ferdinand Dujardin nous demande d'informer le public de la disparition de son fils Louis Dujardin, âgé de 20 ans, dont on n'a plus de ses nouvelles depuis le 21 avril dernier.

Voici son signalement : Taille, 1m80, cheveux châtains, chapeau rond noir, veston et gilet en drap gros bleu, pantalon marron à rayures blanches, bottines à élastiques.

Les personnes qui pourraient donner quelques renseignements sont priées d'en informer les parents qui demeurent rue Ste-Eleuthère, 22, à Roubaix.

Les sociétés qui naissent. — M. le préfet du Nord vient d'autoriser à Roubaix la formation d'une nouvelle société chorale : « La Solidarité ouvrière ».

A peine fondée, cette société, qui compte déjà quarante membres, marche à merveille.

Il faut dire que c'est l'honorable M. Jouy qui la dirige.

Ses répétitions ont lieu le mercredi et le samedi, à huit heures et demie du soir, en son local, rue Wallon, 3.

La société a décidé de prendre part au grand festival de Tourcoing.

Fraude. — La brigade de Roubaix-Gauche et celle de la mobile ont arrêté les nommés Gerard Timer, âgé de 14 ans, J.-Bte Timer, âgés de 13 ans tous deux porteurs de café vert et d'allumettes chimiques.

Fourrière à chiens. — Dans la journée de lundi 6 chiens ont été mis en fourrière et 5 contraventions ont été dressées.

Lire à la 4e page, les renseignements utiles
sur l'Établissement départemental
Des EAUX & BOUES de St-AMAND (Nord)

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue, elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie ; Coasné ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

TOURCOING

Conseil de révision. — Hier ont eu lieu les opérations du conseil de révision pour le canton Sud de Tourcoing qui comprenait 600 conscrits environ.

M. Guérin, secrétaire-général de la préfecture présidait. Outre les autorités militaires, nous avons remarqué M. Caron, conseiller général et M. Courmont, conseiller d'arrondissement.

Comme pour la première journée un déjeuner très bien servi par la maison Duperré a réuni les membres du conseil de révision et les maires des communes.

Les opérations étaient terminées avant 5 heures.

Nous croyons savoir que sur l'invitation de M. C. Scalabre, président du cercle militaire de Tourcoing, les officiers membre du conseil de révision se sont arrêtés un instant au cercle militaire avant leur départ pour Lille.

Jambe cassée. — Sous cette rubrique, nous avons raconté hier, qu'au cours d'une discussion suivie de rixe, survenue lundi, rue de la Cloche, entre M. H..., marchand de pipes et un conscrit d'Halluin, M. H... avait eu la jambe cassée.

Plainte a été déposée hier après-midi par Mme H...

Il en résulterait que le conscrit aurait donné un coup de pied à M. H... et aurait occasionné la fracture.

D'un autre côté, il y a lieu d'attendre les résultats de l'enquête ouverte par M. le commissaire de police du 1er arrondissement pour bien dégager les responsabilités dans cette affaire.

Evidemment le conscrit a eu le tort de frapper, mais encore faut-il savoir dans quelles conditions.

A moitié honnête. — Il y a eu hier pendant le cours des opérations du conseil de révision du canton Nord, beaucoup moins de confusions que le jour précédent.

Voici cependant un cas assez curieux.

Il ne s'agit pas d'une simple erreur, mais bien d'une substitution délictueuse.